



**REGLEMENT  
DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL DES JEUNES  
DES HAUTS DE SEINE  
(Qualificatif pour le Critérium Régional des Jeunes)  
Challenge Erik ASCHEHOUG**

<b>Responsable de la Compétition :</b>	<b>CDTT92</b> 1 Rue de la Poterie 93200 SAINT-DENIS
	Tél./Fax : <b>01 58 34 70 73</b>
	Mail : <a href="mailto:cdtt92@gmail.com">cdtt92@gmail.com</a>
Juge-arbitre de la compétition :	M. Nicolas PHILIPP
<b>Date de Clôture des Engagements :</b> (Date de réception au CDTT 92)	<b>Mercredi 4 janvier 2023</b>
<b>Date de Clôture des Remplacements :</b> (Date et heure de réception au CDTT 92)	<b>Vendredi 13 janvier 2023 à 12h00 (dernier délai)</b>
<b>Dates de l'épreuve :</b>	<b>Dimanche 15 janvier 2023</b>
<b>Lieux de l'épreuve :</b>	<b>Complexe Sportif Éric Tabarly Rue de l'Annapurna 92160 ANTONY</b>
<b>Coefficient de l'épreuve :</b>	<b>0,75</b>

Les horaires seront établis en fonction des engagements dans chaque catégorie et seront diffusés ultérieurement.

**Important :**

Les engagements doivent être saisis en utilisant l'espace monclub sur <https://monclub.fftt.com>, rubrique « Sportifs » puis « Engagements », et sélectionner l'épreuve intitulée « D92\_Engagements Critérium des Jeunes HS ».

Les dates et heures de clôture indiqués dans ce règlement sont des délais de rigueur.

**Tarif des Engagements :** 7 € par joueur inscrit

**Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.**

## Article 1 : Généralités

Dans l'ensemble de ce règlement, le terme « joueur » désigne indifféremment les joueurs et les joueuses.

Le Critérium des Jeunes des Hauts-de-Seine (Challenge Erik ASCHEHOUG) est une épreuve par équipe de Club.

Cette épreuve départementale est qualificative pour le Critérium Régional des Jeunes qui se déroulera le dimanche 16 avril 2023. Les règles d'attribution des points pour le classement des équipes et de qualification à l'échelon régional sont définies à l'article 13.

## Article 2 : Conditions de participation

Les engagés sont répartis dans **dix catégories** : -9 ans (Poussins), -11 ans (Benjamins), -13 ans (Minimes), -15 ans (Cadets), -19 ans (Juniors) filles et garçons.

La limitation est portée à 1 joueur par catégorie. Les associations doivent fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis (voir fiche signalétique page précédente).

**En aucun cas il ne sera pris d'engagement supplémentaire après la date de clôture.**

Un joueur ne peut être inscrit et jouer que dans sa catégorie d'âge et de sexe. Il sera autorisé d'engager un joueur dans la catégorie immédiatement supérieure sous réserve que dans sa propre catégorie soit inscrit un joueur.

Une équipe ne peut comporter que deux mutés et deux étrangers au maximum.

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence "**Compétition**" au moment de la clôture des engagements (le 4 janvier 2023). Les joueurs licenciés "Loisir" basculeront automatiquement "Compétition".

**Licenciation** : Pour participer le jour de l'épreuve, il devra être en mesure de justifier de sa licenciation pour la saison en cours et être en règle avec le règlement sur la certification médicale.

Les personnes présentes sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence loisir ou compétition. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation. A défaut de pouvoir justifier de leur licenciation, ces personnes devront quitter le banc et rejoindre les tribunes.

## Article 3 : Modalités et droit d'engagement

Chaque association doit saisir ses engagements par internet via l'espace monclub (<https://monclub.fft.com>), rubrique « Sportifs », puis « Engagements », et sélectionner l'épreuve intitulée « D92\_Engagements Critérium des Jeunes HS ». **Chaque association s'engage à respecter les quotas définis à l'article 2.**

Chaque association doit verser un droit d'engagement au Comité Départemental, le montant sera intégré à la facture envoyée par le département.

## Article 4 : Balles et maillots

Les balles utilisées seront des balles en plastique de couleur blanche.

Les joueurs se présenteront dans les aires de jeu en tenue réglementaire et de préférence avec le maillot de leur club.

## Article 5 : Organisation Sportive

Dans chaque catégorie, l'épreuve se déroule par poules de 3 ou 4 joueurs, les deux premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau final à élimination directe. La partie de classement pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> place du tableau sera jouée.

Il n'y a pas de têtes de séries.

En dessous de 8 participants, le juge-arbitre adoptera la formule la mieux adaptée.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches dans toutes les catégories.

## Article 6 : Composition des Poules

La composition des poules est établie le jour de l'épreuve, à la clôture du pointage (voir article 10), selon le principe du serpent intégral.

Pour effectuer la mise en poules, les joueurs sont préalablement classés dans l'ordre décroissant du nombre officiel de points/classement inscrit sur la licence de la phase en cours au jour de l'épreuve départementale.

## Article 7 : Bonus Challenge Criterium

Il est attribué 3 points de bonus à toute association ayant **une ou un participant effectivement présent par catégorie.**

## Article 8 : Remplacement des joueurs

Tout joueur pourra être remplacé par un joueur de la même catégorie, et possédant un nombre officiel de points sur la licence de la 2<sup>ème</sup> phase au plus égal à celui du joueur remplacé, et **déjà licencié** à la date de clôture des engagements.

Pour cela, **ce changement doit être signalé exclusivement au Comité Départemental** au plus tard le VENDREDI midi précédent l'épreuve (soit **le vendredi 13 janvier 2023 à 12h00**), par Email : [cdtt92@gmail.com](mailto:cdtt92@gmail.com).

Après ce dernier délai, il est accordé deux remplacements supplémentaires possibles le jour même de l'épreuve et ce, pendant un temps horaire fixé chaque année et communiqué à chaque club. Le ou les remplaçants ne peuvent avoir des points/licence qu'égaux ou inférieurs aux points/licence du titulaire, et doivent avoir une licence validée au plus tard à la date de clôture des engagements.

## Article 9 : Ouverture des salles et Pointage

La salle devra être ouverte 1 heure au moins avant le début de la compétition.

Pour chaque catégorie, le pointage des joueurs débutera 60 minutes avant le début de l'épreuve et sera clos 30 minutes avant le début du tableau (Temps nécessaire pour construire et éditer les poules).

**Article 10 : Retard**

Une fois le pointage clos (30 minutes avant le début du tableau), les joueurs qui ne se seraient pas présentés au pointage seront considérés comme étant forfait et retirés des listes de participants avant d'effectuer la construction et l'édition des poules. Aucune réintégration ne pourra être prise en compte dès lors que les poules auront été construites et validées par le juge-arbitre.

Il ne sera pas autorisé de retard pour un joueur déjà pointé. Tout joueur qui ne se présente pas dans l'aire de jeu où il doit évoluer après le 2<sup>ème</sup> appel de son nom pourra être déclaré forfait pour la partie considérée. En cas de forfait ou d'abandon lors de la demi-finale, le joueur sera considéré battu pour la partie de classement pour la 3<sup>ème</sup> place et marquera les points du 4<sup>ème</sup> pour son équipe.

**Article 11 : Sélection Nationale ou Régionale**

Un joueur absent par suite d'une sélection nationale ou régionale marquera les points du deuxième de sa catégorie. Il sera comptabilisé pour les points de bonus (article 7) sous réserve qu'un justificatif soit fourni au plus tard le jour de l'épreuve au JA responsable de l'épreuve et qu'il ou elle ait effectivement participé à la sélection. Ce joueur sera comptabilisé dans le nombre d'engagés autorisés.

**Article 12 : Forfait**

Une équipe dûment engagée et qui déclare forfait avant ou le jour de l'épreuve, se verra infliger une pénalité financière de 100 €.

**Article 13 : Qualification au Critérium des Jeunes – Echelon Régional**

Pour établir la liste des équipes qualifiables au Critérium Régional des Jeunes, il est d'abord établi un classement aux points des équipes selon les modalités décrites ci-dessous :

**1° Barème des points :**

Par catégorie, il est attribué des points aux joueurs par catégorie en fonction de leur place dans le tableau.

Place	Nb de points marqués
Vainqueur	7 points
Finaliste	6 points
Troisième	5 points
Quatrième	4 points
1/4 de finaliste	3 points
1/8 <sup>ème</sup> de finaliste	2 points
1/16 <sup>ème</sup> de finaliste	1 point

Le barème pour le classement des équipes est établi pour tous les échelons avec la précision suivante : les joueurs non qualifiés pour le tableau final, à l'issue des poules, marquent un point de moins que les participants au premier tour du tableau final. (Ex. s'il n'y a pas de quarts de finale, le troisième de poule marque 3 pts, le quatrième de poule marque 2 pts).

Nota : l'article 7 s'applique également au présent décompte.

**2° Classement et départage :**

Le classement des équipes se fait par ordre décroissant des points cumulés de chaque joueur du même club en y appliquant les points-bonus.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue suivant la procédure ci-après :

- Équipe ayant le plus de catégories représentées
- Équipe ayant le plus de 1<sup>ères</sup> places, puis ayant le plus de 2<sup>èmes</sup> places et ainsi de suite...
- Équipe ayant le joueur le plus jeune.

**Pour obtenir le critère de « qualifiable » à l'échelon régional, il faut que l'association ait présenté un minimum de 6 catégories parmi les 10 catégories jeunes (garçons + filles).**

**Seules les équipes obtenant le critère de qualification, prises ensuite dans l'ordre de classement aux points, pourront être candidates à l'échelon régional, dans la limite du nombre d'équipes du département autorisées à s'inscrire à cet échelon.**

**Article 14 : Récompenses**

Des coupes ou des médailles récompenseront les lauréats du classement général par association ainsi que les meilleurs joueurs et meilleures joueuses dans chaque catégorie.

**Article 15 : Cartons disciplinaires**

Les cartons disciplinaires infligés pendant l'épreuve sont assimilés et donc cumulés à ceux des épreuves dites « individuelles ».

**Article 16 : Litige**

Le jour de l'épreuve, les appels en matière d'interprétation des règles ou des règlements doivent être formulées exclusivement auprès du juge-arbitre qui est seul habilité à gérer ces litiges. Les appels d'une décision du juge-arbitre concernant des questions non couvertes par les règles ou par les règlements doivent être formulées exclusivement auprès du responsable délégué de la compétition.

**Pour toute réclamation, seul le règlement diffusé par le CDTT92 fait foi.**